

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 26 novembre 2008, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Catherine Buchet-Harder*, *M. Jean Sanchez* et *M^{me} Nicole Valiquier Grecucio*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 novembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 novembre et mercredi 26 novembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, la motion M-799 demande un audit au Musée d'art et d'histoire. J'avais annoncé, lors d'une précédente séance, que, de toute manière, le département de la culture entendait procéder à cet audit prochainement, car c'est maintenant le bon moment pour le faire. Il est aujourd'hui en cours. Le personnel et la direction du Musée d'art et d'histoire en ont évidemment été informés.

Je vous livre quelques informations à ce sujet. C'est l'entreprise Eurologiques qui a été choisie pour effectuer cet audit, sur recommandation du Conseil international des musées (ICOM). Cette entreprise a de l'expérience en la matière, puisqu'elle a déjà mené des audits dans une soixantaine de musées, dont le Musée du Louvre, le Musée d'Orsay, la Royal Academy of Arts de Londres, la Haus der Kunst à Munich, le Museum of Modern Art de Taipei.

Les deux experts qui effectueront l'audit du Musée d'art et d'histoire sont M^{me} Elisabeth Caillet, membre de l'ICOM et de l'ICTOP (Comité international pour la formation du personnel); elle est spécialiste des questions concernant les publics, la médiation culturelle, les ressources humaines, les métiers de la culture et les formations, les politiques et actions culturelles, ainsi que l'action sociale. Actuellement, elle est responsable du musée virtuel du Musée de l'homme et du Muséum d'histoire naturelle à Paris. L'autre expert est M. Serge Renimel, également membre de l'ICOM; après un parcours professionnel universitaire, il a travaillé dans le service public et mène une activité privée d'assistance conseil depuis plus de vingt ans. Fondateur de la société Eurologiques, il propose une assistance conseil dans tous les domaines de la muséologie: projets, organisation, gestion.

Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit à certains d'entre vous qui m'ont interrogé à ce sujet, si des groupes politiques souhaitent avoir accès au contenu du mandat confié à cette entreprise, ils peuvent déléguer un ou deux de leurs membres pour le consulter au département de la culture. Evidemment, nous ne pouvons pas recevoir les 80 conseillers municipaux, mais ce document est à la disposition de vos délégués. Il suffit de prendre rendez-vous au département de la culture.

Quelques mots tout de même sur ce mandat. Les mandataires effectueront un état des lieux qui prendra en compte transversalement toute la complexité du champ muséal, aussi bien dans la perspective des missions culturelles que dans celle de la gestion. Leur analyse portera aussi, compte tenu de la situation, sur l'organisation et le fonctionnement d'ensemble de l'institution Musée d'art

et d'histoire, afin d'évaluer l'adéquation entre l'offre culturelle et les moyens humains et financiers. Il s'agira notamment de vérifier si ce musée n'est pas, parfois, en suractivité, mais aussi de construire un outil de pilotage pour l'avenir – dans la perspective du projet Jean Nouvel, au cas où il viendrait à être réalisé, ou dans le cadre de la rénovation du musée.

Je le répète: nous sommes à la disposition des représentants des groupes politiques qui souhaiteraient consulter ce mandat. Tâchez de vous organiser pour qu'ils viennent ensemble et que nous n'ayons pas besoin de les recevoir en plusieurs fois. Mais une séance de consultation est parfaitement organisable.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai reçu une motion d'ordre de Vincent Maitre, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Odette Saez, Simon Brandt, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel portant sur la demande d'invalidation de la décision du Conseil municipal prise le 25 novembre 2008 – c'est-à-dire hier – quant à un troisième débat sur le projet d'arrêté PA-82. Le bureau a de toute façon pris la décision d'invalider cette décision et de clore ce point, car nous avons consulté la Surveillance des communes, qui nous a confirmé qu'il ne peut y avoir de troisième débat que si un deuxième débat a eu lieu, en application des articles 79, alinéa 2, et 80, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal.

Le bureau du Conseil municipal dépose donc ce soir même un complément à l'article 74, afin que cette disposition ne soit pas qu'une jurisprudence, mais qu'elle figure telle quelle dans notre règlement. Cet amendement est stipulé comme suit: «Un projet d'arrêté dont la prise en considération a été refusée ne peut pas faire l'objet d'un premier, deuxième ou troisième débat.» Nous voterons cela lors de la prochaine séance plénière, afin de préciser ce point.

Ma deuxième communication porte sur la motion d'ordre en vue d'inscrire à notre ordre du jour le projet d'arrêté urgent PA-90 de Salika Wenger, Vera Figuerk, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Christian Zaugg et Pierre Rumo, intitulé «Internalisation des concierges, nettoyeurs et nettoyeuses qui travaillent pour la Ville de Genève». L'article unique de ce projet d'arrêté est formulé comme suit: «Le travail de conciergerie et de nettoyage des bâtiments de la Ville de Genève n'est plus confié à des entreprises privées.» Nous débattons sur l'urgence de cet objet après les questions orales et la prestation de serment.

3. Questions orales.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je réponds à la question de M. Limpo concernant 022 Télégenève SA. Je ne pouvais pas le faire hier soir, puisque le Conseil administratif n'est pas directement représenté dans le conseil d'administration de 022 Télégenève SA, contrairement à certains conseillers municipaux qui y siègent. Il s'agissait de savoir si les règles légales applicables aux marchés publics ont été respectées lors de l'attribution par 022 Télégenève SA du marché relatif à la modernisation de son réseau câblé.

La réponse est non: ces règles n'ont pas été respectées, car elles n'avaient pas lieu de l'être. En effet, 022 Télégenève SA est une entreprise à caractère public de par son actionnariat, mais elle déploie une activité dans un secteur – celui des télécommunications – qui n'est pas soumis aux marchés publics. En raison de la nature de ses activités économiques orientées sur un marché libre, 022 Télégenève SA ne remplit pas une mission de service public. Un avis de droit très approfondi élaboré en 2006 – je le tiens à la disposition de M. Limpo – démontre qu'il ne faut pas considérer Télégenève comme un adjudicateur au sens de l'accord intercantonal sur les marchés publics.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds à une question qui m'a été posée hier concernant l'article 4 de la loi cantonale sur les zones 30 km/h, laquelle prévoit que celles-ci doivent être réalisées de manière homogène sur tout le territoire du canton, afin d'être facilement reconnaissables par leurs utilisateurs. M. Buschbeck demandait si la Ville était intervenue auprès des autres communes pour assurer cette homogénéité.

L'homogénéité des zones 30 km/h aménagées dans les différentes communes du canton de Genève est garantie par l'arsenal législatif et réglementaire sur lequel doivent s'appuyer les aménagistes. Les caractéristiques des panneaux de signalisation routière propre aux zones 30 km/h sont réglementées par l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière; l'article 5 de l'ordonnance fédérale du 28 septembre 2001 sur les zones 30 et les zones de rencontre fournit des précisions sur la manière dont l'espace routier doit être aménagé à l'intérieur desdites zones, ainsi qu'à leurs frontières. La Direction générale de la mobilité (DGM), qui dépend du Département cantonal du territoire, est responsable de l'homogénéisation de l'ensemble des zones 30 km/h, c'est l'autorité compétente en matière d'aménagement routier dans le canton de Genève. Elle s'assure que les mesures de modération mises en place dans les zones 30 km/h sont conformes aux normes édictées par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports.

Les zones 30 km/h aménagées sur le territoire de la Ville de Genève sont donc soumises à des contraintes identiques à celles des autres communes du canton. (*Des conseillers municipaux bavardent.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, un peu de silence! Nous aimerions ce soir avancer dans nos travaux. Vous dites depuis assez longtemps que tous les groupes se disciplineront pour que nous puissions progresser dans notre ordre du jour et, éventuellement, réduire le nombre de séances du mois de décembre, alors faites-le!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vois que vos remarques ne changent rien du tout, Monsieur le président... L'objectif du Canton en matière de zones 30 km/h est donc de maintenir leur homogénéité. Cette tâche dépend de l'Etat, quand bien même nous avons fait l'effort de prendre contact avec la commune de Carouge et la commune de Vernier, afin d'homogénéiser les zones 30 km/h situées à cheval ou complètement sur le territoire d'autres communes. Je pense notamment aux totems d'entrée, aux panneaux de signalisation. Comme nous l'avons fait en coordination avec Carouge et Vernier, nous n'hésiterons pas, le cas échéant, à procéder de la même manière avec d'autres communes qui auraient le projet d'aménager des zones 30 km/h. J'espère avoir répondu de manière circonstanciée à votre question, Monsieur Buschbeck.

4. Prestation de serment de M. Marc Dalphin, remplaçant M^{me} Marguerite Contat Hickel, conseillère municipale démissionnaire.

M. Marc Dalphin est assermenté. (Applaudissements.)

Le président. Nous passons au débat sur la motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour le projet d'arrêté urgent PA-90 sur l'internalisation des concierges, nettoyeurs et nettoyeuses travaillant pour la Ville de Genève.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après le psychodrame d'hier soir concernant le projet d'arrêté PA-82, il nous a semblé opportun d'utiliser une autre procédure, aussi avons-nous déposé

un nouveau projet d'arrêté urgent PA-90. Nous vous demandons d'accepter son renvoi en commission, afin qu'il y soit discuté dignement, plus complètement et de manière plus judicieuse qu'en séance plénière d'hier soir.

M. Vincent Maitre (DC). Ce qu'est en train de faire A gauche toute! avec sa clause d'urgence sur le projet d'arrêté PA-90, c'est tout simplement remettre en question, par un subterfuge, le vote d'hier soir, à savoir le refus d'entrer en matière sur le projet d'arrêté PA-82.

Le président. Je ne suis pas d'accord, Monsieur Maitre, le projet d'arrêté PA-90 a été modifié par rapport à la formulation du projet d'arrêté PA-82... J'admets que les considérants sont restés les mêmes, mais nous ne votons jamais sur les considérants; or l'article unique n'est plus celui du projet d'arrêté PA-82, mais un nouveau.

M. Vincent Maitre. Vous plaisantez, Monsieur le président! Je vous remercie de vos explications, mais ne jouons pas sur les mots! Dans le fond, les deux projets d'arrêtés sont exactement identiques, raison pour laquelle... (*Remarque de Mme Wenger.*) Madame Wenger, je ne vous ai jamais interrompue lorsque vous aviez la parole, je vous prie d'avoir la décence de faire de même. Cela m'étonnerait que vous puissiez écouter et parler en même temps, sauf peut-être quand vous vous écoutez parler vous-même! Mais c'est autre chose...

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Maitre!

M. Guy Dossan (R). Au mois de juin dernier, quand je suis descendu du perchoir à la fin de ma présidence du Conseil municipal, quelqu'un m'a dit aimablement que j'étais retombé dans le bac à sable... Eh bien, m'y voilà, ce soir, dans le bac à sable! Le projet d'arrêté PA-90 est le même que le projet d'arrêté PA-82 refusé hier soir, moyennant une modification qui n'est autre qu'un amendement déposé par l'un des partis siégeant dans cette enceinte! Le Parti radical se demande donc où est l'urgence, puisque le projet d'arrêté PA-82 dont nous parlions hier soir avait six étoiles à l'ordre du jour! C'est encore mieux qu'un palace! Pour nous, il n'est donc pas urgent de débattre de cet objet, et ses auteurs n'ont qu'à le déposer normalement afin qu'il soit inscrit à l'ordre du jour. Même si nous ne devons en débattre que dans six mois, nous refuserons l'urgence du projet d'arrêté PA-90.

Motion d'ordre

M. Christophe Buemi (S). Nous n'avons pas changé d'avis depuis la séance plénière d'hier soir: nous pensons que cet objet est très intéressant, nous voulons en débattre et nous voterons l'urgence du projet d'arrêté PA-90.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, nous avons refusé d'entrer en matière sur le projet d'arrêté PA-82, qui avait effectivement des mois de retard à l'ordre du jour. A nos yeux, le projet d'arrêté PA-90 n'a d'urgent que le nom, et nous ne voyons pas pourquoi le traiter plus rapidement que le précédent. Nous ne voterons donc pas cette motion d'ordre, d'autant plus que l'unique invite du projet d'arrêté PA-90 – ce sera peut-être l'objet du débat, si l'urgence est acceptée – ne nous convient absolument pas.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral ne votera bien évidemment pas l'urgence du projet d'arrêté PA-90. Comme les radicaux, nous ne comprenons pas en quoi il est urgent. Il porte sur un sujet dont nous avons déjà débattu hier soir, et la discussion s'est soldée par un vote très clair. A gauche toute! ne fait que se rendre coupable d'un peu d'abus de droit par-ci, de contournement par-là... Rien de surprenant à cela, car c'est une habitude de ce groupe! En tout cas, Madame Wenger, vous ne faites pas honneur à votre groupe – vous lui transmettez, Monsieur le président – ni au travail de notre plénum. Votre proposition a de quoi décrédibiliser le travail des conseillers municipaux.

Le président. Je transmets vos propos à M^{me} Wenger, Monsieur le conseiller municipal.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Le groupe des Verts acceptera l'urgence du projet d'arrêté PA-90 demandée par A gauche toute! ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 35 non contre 30 oui (4 abstentions).

Le président. Le projet d'arrêté PA-90 figurera donc à l'ordre du jour normal du Conseil municipal.

5. Motion du 23 avril 2008 de M^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek et M. Pierre Rumo: «Budgets et comptes annuels de la commune: l'équilibre impossible» (M-791)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'obligation légale (LAC – loi sur l'administration des communes et son règlement) d'équilibrer le budget de fonctionnement annuel de la municipalité;
- les difficultés à prévoir essentiellement les recettes annuelles (fiscalité), recettes dépendantes, notamment, d'une conjoncture fluctuant désormais rapidement;
- les écarts, parfois considérables, entre les prévisions budgétaires et les comptes finaux;
- que la rigidité de la LAC a conduit, à de réitérées reprises, le Conseil administratif à prendre certaines mesures d'économies qui peuvent se révéler, *in fine*, pas pertinentes;
- la nécessité de soutenir le commerce et l'économie locale en période difficile;
- que pour le Conseil administratif et le Conseil municipal il serait plus adéquat de gérer les finances de la commune et de voter le budget avec une plus grande souplesse de la LAC;
- que la création de réserves en période de bonis permettrait de soulager temporairement le budget de fonctionnement en période de basse conjoncture;
- que lesdites réserves ne devraient pas pouvoir prendre des proportions déraisonnables, mais devraient évidemment être limitées selon des dispositions à définir;
- l'intérêt que peut présenter cette proposition pour d'autres communes genevoises,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ouvrir des négociations avec l'Association des communes genevoises et le Conseil d'Etat en vue d'une modification de la loi sur l'administration des communes, puis de son règlement, permettant de créer, lorsque les comptes annuels présentent des bonis, des réserves financières dans des limites à définir. Lesdites réserves pourraient être réutilisées (totalement ou partiellement) lorsque la conjoncture est plus difficile (budget déficitaire).

¹ «Mémoire 165^e année»: Annoncée, 5392.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà une bien curieuse motion! D'une part, elle voudrait modifier la loi sur l'administration des communes (LAC) qui, si elle concerne la Ville, ressortit pourtant au domaine cantonal. D'autre part, elle suit une logique que nous avons quelque peine à comprendre. En effet... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, il n'est pas possible d'entendre l'orateur! Je demande à celles et ceux qui ont besoin de discuter d'aller à la salle des pas perdus, à la salle Nicolas-Bogueret ou à la buvette.

M. Jacques Hämmerli. On voudrait que les négociations avec deux interlocuteurs, à savoir le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG), s'engagent et aboutissent. On voudrait que la loi soit modifiée et son règlement d'application adapté. On voudrait qu'il n'y ait pas de référendum et que l'on crée des réserves financières, pour autant que les circonstances le permettent. On voudrait ainsi constituer un pécule pour les temps difficiles. Ah, que voilà une bonne idée! Créer des réserves, alors que nous avons pour plus de 1,5 milliard de francs de dette! Comment créer le sentiment d'avoir de l'argent, alors que l'on a en réalité des dettes? Il suffisait d'y penser...

Il convient de rappeler à nos collègues financiers d'A gauche toute! que, si une personne emprunte de l'argent, elle doit payer un intérêt plus élevé pour cet emprunt que la somme qu'elle recevra pour ce même montant laissé sur un compte bancaire. Dès lors, il est évident que la priorité n'est pas de changer la loi ni de créer des comptes d'épargne, mais d'éponger la dette et de desserrer la pression fiscale. C'est ce que l'Union démocratique du centre s'efforce de faire, quand bien même nous avons parfois le sentiment d'être très seuls dans cet exercice de protection des citoyens payeurs d'impôts... La motion M-791 étant fort loin de permettre une bonne gestion des deniers publics, nous ne pourrions que refuser l'entrée en matière sur cet objet.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons entrer dans une crise grave – et nous le savons! Ce n'est pas un mystère! Nous savons que les deux ou trois années à venir seront difficiles pour une grande partie de la population, en particulier pour les personnes les plus fragiles de notre société.

J'ai envie de dire que la motion M-791 est visionnaire. En effet, nous l'avons déposée le 23 avril dernier, alors que personne ne pouvait prévoir la crise qui nous

secoue aujourd'hui et encore moins son ampleur. Or, que demande notre motion? Tout simplement d'avoir la possibilité financière de réagir dans un moment comme celui que nous vivons actuellement, de manière encore atténuée, mais la situation empirera. Nous le savons tous, dans cette enceinte!

Il se peut que la procédure envisagée dans la motion M-791 ne soit pas la bonne. Il est vrai que je ne suis pas une grande spécialiste des procédures, mais je crois que l'intention que nous voulons manifester est très claire. Il faut que la Ville ait les moyens, lorsque c'est nécessaire, d'aider les personnes, les entités ou les associations en difficulté – peu importe – qui en ont besoin, et qui seront vite légion. Je le regrette, mais c'est la réalité.

Au vu du budget 2009 dont nous débattons le 6 décembre prochain, je reconnais que le magistrat Tornare a fait du bon travail en mettant en place certains outils pour constituer une sorte de bouclier social. Mais la motion M-791 demande plus! Elle demande que la Ville de Genève et les autres communes aient la possibilité légale d'intervenir en urgence, financièrement parlant, en cas de situation difficile ou de crise.

Il se peut que cela ne soit pas l'objet d'une motion; néanmoins, si cette assemblée votait au moins le renvoi de la motion M-791 à la commission sociale et de la jeunesse, nous pourrions en débattre de manière plus judicieuse et pertinente, tout en donnant un signe à la population pour lui montrer que notre plénum se préoccupe réellement des problèmes des personnes les plus fragilisées. Quant à ceux qui paient leurs impôts en Ville et trouveraient un peu fort de café notre travail, j'ai envie de leur demander pourquoi ils croient qu'il est nécessaire de payer des impôts! Ce n'est pas une fantaisie des uns et des autres! Nous avons une mission à remplir, aussi bien sur le plan cantonal que communal. (*Brouhaha.*)

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

La présidente. S'il vous plaît, on ne s'entend plus! Madame Wenger, je vous suggère de vous arrêter un petit instant, avant que nous puissions poursuivre...

M^{me} Salika Wenger. Si les citoyens paient des impôts, ce n'est pas pour autre chose que pour l'accomplissement des missions qu'ils nous ont confiées. Mesdames et Messieurs, n'utilisez pas cet argument comme prétexte pour refuser la motion M-791! Peu importe si ce qu'elle demande n'est pas de notre ressort, mais plutôt du ressort cantonal ou fédéral! Ce que nous sommes en train de dire est très clair: nous entrons dans une période de crise et la Ville a besoin d'une marge

Motion: créer des réserves financières

de manœuvre financière pour faire face aux problèmes qui surgiront l'année prochaine ou la suivante.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà une motion absurde! Et cela à plus d'un titre. D'ailleurs, nous ne comprenons pas ce qu'elle demande. On y confond les comptes avec le budget, la notion de provisions avec celle de réserves, les affaires comptables avec le cash qui entre et sort des caisses de la Ville, la variation de la dette avec le résultat du compte de fonctionnement... Bref, nous ne savons pas où veut en venir A gauche toute! avec la motion M-791.

Vous demandez pour la Ville l'autorisation de créer des réserves financières, Madame Wenger. Mais, contrairement à ce que vous croyez, cette possibilité existe déjà et elle figure dans la loi. Je vois que M^{me} Wenger quitte cette enceinte, c'est donc qu'elle refuse mes explications... Dommage! La Ville de Genève est dotée d'une réserve de 553 millions de francs qui constitue sa fortune nette. Chaque année, lorsqu'elle fait un bénéfice, celui-ci est viré dans les fonds propres – c'est-à-dire la fortune nette – de la Ville; ce faisant, on crée une réserve.

Or ce qu'A gauche toute! aimerait, c'est non pas créer des réserves de cette manière, mais plutôt créer des provisions avant résultat, c'est-à-dire faire de la créativité comptable, lisser les résultats et mettre des petites cacahuètes de côté, comme le faisait très bien l'entreprise Enron, par exemple... Or nous savons ce qu'elle est devenue! Madame Wenger, vous êtes encore de ceux qui pensent que, en bidouillant la comptabilité – qui n'est autre qu'un système d'information comptable – vous améliorerez la situation des citoyens. Vous savez très bien que cela n'a strictement rien à voir!

Si vous vouliez vraiment atteindre cet objectif, vous auriez dû faire comme votre camarade Christian Grobet: déposer un projet de loi au Grand Conseil pour demander une modification de la LAC. Or vous n'êtes pas sans savoir que ce même Christian Grobet a déposé son projet de loi 7572 en 1997, lequel a été traité par la commission des finances, puis balayé à la quasi-unanimité du Grand Conseil le 14 novembre 2008. Par conséquent, même si elle était bien formulée, votre démarche n'aurait strictement aucune chance d'aboutir. Je propose que le Conseil municipal et, à plus forte raison, la commission des finances ne perdent pas de temps avec ce projet mal formulé, aux objectifs peu compréhensibles et qui n'a strictement aucune chance d'aboutir.

D'autre part, selon les radicaux, il est très bien que la LAC prévoie un budget des communes obligatoirement équilibré. En effet, nous pensons simplement que les budgets doivent être construits en fonction des moyens et non pas des besoins. Voilà ce qui doit se faire, car c'est ainsi que nous préserverons les intérêts des

générations futures. Le mécanisme proposé par A gauche toute! revient à établir un budget uniquement en fonction des besoins, ce qui ne fera qu'aggraver massivement la dette de la Ville de Genève, comme la gauche sait très bien le faire...

On me demandera pourquoi l'Etat peut, quant à lui, présenter des budgets déficitaires; c'est pour la simple et bonne raison que le budget de l'Etat est, hélas, obligatoirement construit en fonction des besoins, car il est tributaire d'un certain nombre de lois ressortissant au domaine social et imposant – malheureusement pour les finances publiques – de fournir des prestations en fonction des besoins, des besoins qui peuvent augmenter en période de crise. C'est pour cette raison que le budget de l'Etat a cette souplesse dont les communes n'ont pas besoin, car je rappelle qu'elles ne sont pas chargées de l'aide sociale individuelle.

Pour toutes les raisons que je viens d'exposer et avec lesquelles A gauche toute! ne sera certainement pas d'accord, le groupe radical rejettera la motion M-791. (*Quelques applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguët, président.)

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, vous communiquerez mes propos à M. Fiumelli. La motion d'A gauche toute! n'est certes pas très bien rédigée, et elle s'avère peu claire; nous pourrions renvoyer la copie à ses auteurs pour qu'ils affinent leur projet mais, quant à nous, nous l'accepterons, et cela pour différentes raisons que j'expliquerai maintenant.

Mais avant, permettez-moi de sourire quand j'entends un élu radical nous faire la leçon en matière de gestion de la dette. Je rappelle que, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, la dette a diminué, alors qu'elle a été creusée lentement, mais sûrement, par une majorité de droite. C'est ainsi! Les faits sont là, et ils sont têtus!

Mais j'en reviens à la motion M-791. Il s'agit de rétablir une disposition qui figurait dans la LAC, à savoir la possibilité de créer des fonds. Ce n'est pas mettre des cacahuètes de côté! Quand nous avons créé la commission du logement – procédure qui nous a longuement occupés, les anciens du Conseil municipal s'en souviendront – nous avons établi la clause suivante concernant l'état locatif de la Gérance immobilière municipale (GIM): un certain pourcentage – c'était à la fin des années 1980 et j'ai la mémoire qui flanche, mais il me semble qu'il était de l'ordre de 3% – était pris sur l'état locatif et destiné à la rénovation des immeubles de la Ville. C'est ce que font toutes les régies privées de la place! Or ce fonds a été utilisé à d'autres fins par une conseillère administrative chargée des finances, et il a par la suite été supprimé par le Grand Conseil par le biais d'une

modification de la LAC. En effet, on trouvait alors que cette manière inadéquate d'utiliser des fonds bien précis n'était plus possible, et l'affaire a été bouclée.

Néanmoins, nous aimerions rétablir ce genre de dispositions légales, car elles nous paraissent constituer des outils pour une saine gestion des deniers publics. A propos des crédits d'investissement, je rappelle que, depuis cinq ou six ans, nous votons chaque année entre 90 et 100 millions de francs. Or nous n'en utilisons que 70 à 75 millions de francs; 15 millions de francs, en moyenne, restent inutilisés chaque année et sont versés pour le remboursement de la dette. C'est fort bien!

Mais nous pouvons aussi considérer – c'est un point de vue politique et économique – que nous aurons besoin de crédits d'investissement plus importants au vu des grands chantiers comme ceux qui se profilent à l'horizon de la Ville en ce moment. Prenons le plan financier d'investissement (PFI): les demandes de travaux cataloguées se montent à environ 2,7 milliards de francs, si mes souvenirs sont bons.

Or nous pourrions imaginer que le versement de l'argent prévu pour le remboursement de la dette soit reporté à plus tard, car nous comptons sur une année comptable alors que les besoins prévus s'étalent maintenant sur plus de dix ans. Ce système de crédits d'investissement susceptibles d'être reportés d'une année à l'autre permettrait de créer un fonds pour gérer au mieux l'ensemble des travaux que nous avons à effectuer.

Voilà ce que nous souhaitons, et je répète qu'il ne s'agit que de rétablir une situation antérieure. Certes, la formulation de la motion M-791 d'A gauche toute! n'est pas parfaite, mais cet objet mérite d'être renvoyé à la commission des finances, afin que nous puissions évaluer exactement l'impact et les conséquences de cette disposition qui existait déjà autrefois. Je souligne que, à l'époque, la droite, alors au pouvoir, ne s'était pas si mal débrouillée!

M. Grégoire Carasso (S). Je ne dirai que quelques mots qu'il m'est impossible de passer sous silence, quand j'entends la théorie de l'élite radicale et libérale – en l'occurrence, il ne manque que l'Union démocratique du centre pour que le tableau fédéral soit complet – sur la bonne manière de construire un budget et de gérer une dette non pas sur la base des besoins, mais des moyens. Impossible de ne pas penser aux 68 milliards de francs injectés dans le système bancaire qui ne figurent pas au budget de la Confédération, mais qui seront débloqués sous forme de garantie ou d'emprunts!

Quant à l'élite bancaire suisse, je note que les radicaux sont bien moins scrupuleux sur sa capacité de construire – pour ne pas dire improviser – un budget sur la base de plusieurs dizaines de milliards de francs! Vous le savez, chers col-

lègues: le Parti socialiste considère – et n’a jamais cessé de considérer – que ce plan de sauvetage est indispensable pour la Suisse dans son ensemble, pour autant qu’il soit accompagné de conditions et ne constitue pas juste un chèque en blanc.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis assez éberlué par ce que j’entends sur les rangs de gauche! La Ville a une dette de 1,7 milliard de francs, à savoir une somme considérable. Nous sommes bien d’accord là-dessus. Notre première préoccupation devrait être de réduire cette dette, tout simplement pour payer moins d’intérêts et améliorer les finances et le fonctionnement de l’Etat. Or la motion M-791 nous demande de faire le contraire, en proposant la création d’un instrument pour dépenser encore plus! Le Parti démocrate-chrétien ne peut l’accepter et il refusera l’entrée en matière sur cet objet.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous n’avons pas bien compris où voulait en venir A gauche toute! avec la motion M-791 et il me semble que les interventions que nous venons d’entendre la rendent encore moins claire! On nous a parlé de besoins et d’investissements, alors que l’invite de la motion ne mentionne pas du tout ces notions! Je rejoins les propos de M. Lathion: si la Ville a des bonis, la priorité va au remboursement de la dette, comme cela a toujours été le cas jusqu’à maintenant. Pour cette raison, les Verts refuseront la motion M-791.

M. Robert Pattaroni (DC). Voyons les choses de manière pratique et admettons qu’A gauche toute! veuille avant tout dépenser moins inutilement. Sans doute les socialistes sont-ils du même avis... Mais la dette de la Ville lui coûte actuellement plus de 60 millions de francs chaque année. Demain, les taux d’intérêts peuvent diminuer mais aussi augmenter. Or si nous annulons la dette, nous gagnerons plus de 60 millions de francs! Voilà qui ferait une sacrée réserve! Nous en parlerons lors du débat budgétaire du 6 décembre prochain... Il suffirait de passer le mot à A gauche toute! pour convaincre ses membres de ce que je viens de dire – nous pouvons également en parler entre nous – et le tour serait joué!

M. Olivier Fiumelli (R). J’aimerais donner un complément d’information à M. Deshusses – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Je trouve incroyable son idée de vouloir dépenser de l’argent qui n’a pas encore été gagné en créant un fonds avec les investissements non dépensés... Si vous n’avez rien compris à ce que je viens de dire, Mesdames et Messieurs, cela résume

l'intervention de M. Deshusses. Son point de vue n'a pas de sens! On n'a jamais vu une collectivité ou une entreprise qui créerait de l'argent! Or la motion M-791 consiste en fait à faire marcher la planche à billets, rien de plus!

En ce qui concerne cette question de politique politicienne qu'est la création de la dette prétendument par la droite dans les années 1970-1980, je rappelle que l'aménagement et les constructions ont toujours relevé, à l'époque, d'un département en mains socialistes; les finances étaient peut-être en mains libérales, mais nous savons que les libéraux ne sont pas du tout en cause ici!

J'en viens à l'entretien des immeubles de la GIM, dont il a été question tout à l'heure. A une certaine époque, il existait un fonds à cet effet où étaient reversés 3% de la valeur locative; je rappelle que nous obtenons exactement le même résultat aujourd'hui, en termes financiers, via les amortissements. Cela revient strictement au même, le mécanisme est identique. Nous avons créé des amortissements qui figurent au bilan de la Ville et qui peuvent avoir un caractère de provision ou de réserve. Je le répète, cela revient strictement au même.

Quant aux propos de M. Carasso – vous lui transmettez ma remarque, Monsieur le président – je constate qu'il devrait faire carrière au niveau fédéral, tant il est obsédé par UBS! Or je lui rappelle une fois de plus que le Conseil fédéral ne vient pas devant le Conseil municipal, mais bien devant l'Assemblée fédérale, à Berne!

M. Gérard Deshusses (S). Je serai bref, mais je souhaite répondre au préopinant libéral. Tout d'abord, je suis étonné de constater que notre collègue Fiumelli – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – ne cherche pas à s'aligner sur les pratiques du monde privé en matière de gestion immobilière. Pour une fois, on aurait pu le faire!

Mais nous ne demandons pas du tout d'argent supplémentaire sur les crédits d'investissement! Chaque année, à l'issue du débat budgétaire, nous votons environ 90 millions de francs à consacrer à des travaux absolument nécessaires. Nous avons tous lu le PFI, nous y avons travaillé à la commission des finances, et nous avons constaté qu'il y avait vraiment des aménagements urgents à réaliser. Nous nous sommes même demandé pourquoi, au final, nous ne parvenions pas à dépenser l'ensemble de la ligne que nous avons nous-mêmes votée à cet effet et qui est absolument nécessaire. On a trouvé à cela toutes sortes de raisons, bonnes ou moins bonnes, que je ne répéterai pas ce soir, car j'ai déjà eu l'occasion de le faire.

En revanche, au cours des années à venir, nous devons assumer une série de crédits très importants en matière d'aménagement, et je crois que nous dépasserons les 90 millions de francs annuels. Au lieu de recourir à des crédits extra-

ordinaires, nous ferions mieux de garder l'argent que nous n'avons pas réussi à dépenser une année pour en disposer l'année suivante. Voilà ce que signifie éviter l'année comptable, en sachant que l'argent voté pour une ligne budgétaire sera dépensé en vue du même objectif, un point c'est tout! Peu importe s'il l'est au mois de janvier, de février ou de mars de l'année suivante! Voilà tout ce que je voulais dire. La motion M-791 ne propose pas de créer des «trous» financiers.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je constate qu'une partie de ce plénum a des préoccupations strictement financières. C'est bien normal, et ce n'est pas un hasard si la droite et la gauche siègent l'une en face de l'autre! En revanche, je suis tout à fait navrée qu'il faille argumenter pour que, de notre côté de la salle, certains groupes se préoccupent d'autre chose que simplement des modes de circulation en ville.

Les radicaux défendent une orthodoxie comptable discutable, mais certains sur les bancs de gauche suivent la même ligne! Ils oublient que cette position est issue d'un certain nombre de dogmes appliqués par les gouvernements de droite et qu'elle devrait être remise en cause par nos rangs. Or ce n'est apparemment pas du tout le cas! Il me semble, en effet, que plusieurs d'entre nous prennent pour argent comptant un dogme strictement libéral, et je le regrette infiniment.

Je le répète: la motion M-791, aussi maladroite soit-elle – je remercie M. Deshusses de l'avoir défendue comme il l'a fait – avait pour objectif premier de donner le signe que cette assemblée se préoccupe de la population et de ses problèmes. Mais j'ai l'impression que chacun y a lu ce qu'il voulait y lire... Je me suis pourtant exprimée très clairement pour préciser notre propos: en période de crise, la Ville doit avoir un bouclier social. Pour ce faire, elle a besoin d'une marge de manœuvre. Or c'est ce que demande la motion M-791, tout simplement.

Je le sais, certains pensent que la dette doit être payée avant la réalisation des missions – sociales, entre autres – que nous ont confiées les citoyens. Nous n'avons pas été élus uniquement pour rembourser la dette! Nous avons été élus pour faire en sorte que la vie en ville soit possible et relativement agréable, surtout dans les classes populaires. Or il semble que certains ne s'en préoccupent pas, et qu'ils préfèrent donner aux banques un argent que nous aurions pu utiliser pour assurer le bouclier social dont nous aurons besoin dans les années à venir.

M^{me} Patricia Richard (R). Je commencerai par répondre au préopinant socialiste M. Deshusses – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Je lui signale d'abord que M. Fiumelli fait partie du groupe radical, et non pas du groupe libéral, comme il l'a prétendu tout à l'heure...

Quant à l'argent non dépensé qui ne serait pas attribué au remboursement de la dette, cela ne veut rien dire! Si les investissements votés ne sont pas dépensés, c'est peut-être que l'administration municipale ne travaille pas assez vite ou n'arrive pas à suivre.

En outre, nous regrettons vivement ce soir l'absence de la conseillère administrative en charge des finances, car nous aurions beaucoup aimé avoir son avis sur la question. En attendant, nous nous voyons obligés de refuser la motion M-791.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne pense pas que l'administration municipale ne travaille pas assez vite ou pas assez bien. La Ville a une administration qui fonctionne! Je crois que le problème n'est pas là. M^{me} Wenger vient d'évoquer certains dogmes... Pour ma part, je pense que c'est une question de philosophie. Le Parti démocrate-chrétien n'a pas l'intention de donner de l'argent aux banques, mais de faire revenir cet argent dans la poche du citoyen; si ce dernier peut dépenser moins, c'est tout bénéfique. Ce sont les impôts qui font fonctionner l'administration et plus la Ville a d'intérêts de la dette à payer, plus les impôts seront élevés. Par conséquent, essayons de réduire la dette, et nous paierons moins d'impôts!

Il nous incombe de savoir si nous voulons créer des réserves pour chaque magistrat afin d'éviter les dépassements de crédit. Je sais que telle est la volonté de certains d'entre eux, puisqu'ils l'ont exprimée. Pour notre part, nous refusons ce principe. Les départements sont responsables de leur bonne gestion financière et, s'il y a des bonis car tout l'argent voté n'a pas été dépensé, ils doivent servir au remboursement de la dette. Nous persisterons dans cette vision des choses.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je tenterai de répondre à M^{me} Wenger – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – qui prétendait que le remboursement de la dette est un dogme et que la priorité doit être donnée à la marge de manœuvre financière de la Ville en cas de crise. Mais justement! Rembourser la dette, c'est donner de la marge de manœuvre à la Ville! Cette dette coûte 68 millions de francs par année à notre municipalité, c'est-à-dire 200 000 francs par jour pour les seuls intérêts à payer – je le précise: ces 68 millions de francs ne remboursent pas un centime de la dette! Voilà où nous perdons de l'argent qui serait plus utile pour répondre aux besoins sociaux de demain! (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). M. Buschbeck a dit une bonne partie de ce que je voulais dire moi-même. J'aimerais néanmoins souligner quelques points. Pen-

dant nos études, nous avons appris la loi physique qui veut que rien ne se perd et rien ne se crée. Il en va de même en matière de finances publiques.

En outre, Monsieur le président, tout comme moi, vous suivez de très près ce qui se passe actuellement à l'échelon mondial. Vous savez donc que les Etats-Unis dépenseront des centaines de milliards de dollars. Comment les rembourser? D'une part, il y aura probablement des obligations auxquelles les pays arabes ou la Chine – peut-être les deux – pourront souscrire; d'autre part, on va faire marcher ce qu'on appelle la planche à billets... A Genève, nous ne sommes bien sûr pas au même niveau, puisque nous ne sommes qu'une petite commune de même pas 200 000 habitants. Nous ne pouvons donc pas suivre ici le même raisonnement qu'à l'échelon d'un grand pays, qui a la possibilité de trouver l'argent et même, à la limite, d'endetter le reste du monde pour s'en sortir.

Je répète à l'intention d'A gauche toute! que nous voulons bien discuter sur les priorités de la destination des bonis municipaux, mais n'oublions pas que la Ville dépense chaque année 68 milliards de francs rien que pour payer les intérêts de sa dette! Dans ces conditions, je ne vois pas comment nous pourrions mettre 10 millions de francs de côté – encore faudrait-il que nous les ayons, vu l'évolution économique décrite tout à l'heure par M^{me} Wenger – pour les consacrer à un autre objectif. A qui cela profiterait-il?

Mise aux voix, la motion est refusée par 48 non contre 23 oui.

6. Motion du 23 avril 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une équitable répartition de la manne fiscale entre communes liées à la future réalisation du projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV)» (M-793)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le système actuel de péréquation financière du canton de Genève a pour effet que les entreprises paient leurs impôts sur la commune de domicile du

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 5392.

siège et que leurs salarié-e-s paient une partie de leurs impôts également dans la commune de leur entreprise, il en résulte une inégalité de rentrées fiscales entre les communes;

- l'exemple récent des conséquences fiscales pour la Ville de Genève du changement de commune de domicile d'une grande entreprise ayant jusque-là son siège dans notre commune;
- le grand projet relatif à un nouvel aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui prévoit, notamment, la construction de nombreux bâtiments permettant, au stade actuel de l'étude, l'installation d'entreprises avec environ 20 000 emplois et la construction de logements pour environ 6000 à 10 000 habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de négocier une répartition de l'attribution des réalisations de façon que la Ville de Genève ne reçoive pas que la partie congrue des recettes;
- le cas échéant, de proposer une formule inédite de répartition équilibrée par une adaptation de la loi, cela en collaboration avec l'Etat et les communes concernées.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, voilà un sujet de la plus grande actualité! Il y a quelques semaines, nous avons été informés que le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) avait été doté d'une nouvelle responsable en la personne de M^{me} Bietenhader, ex-chef de la Police des constructions. Je lui souhaite une cordiale bienvenue à cette fonction et plein succès pour cette entreprise qui changera la face de Genève. L'Etat de Genève a dévoilé la dernière version de son *masterplan* concernant le périmètre PAV. On le sait, il milite pour un pôle économique de logements d'envergure qui passe par la réalisation de bâtiments de grande hauteur. Excellente nouvelle pour la Genève économique et créative!

Cependant, n'oublions pas que la majeure partie du site concerné est située sur le territoire des communes de Carouge et de Lancy. Bien que favorable à ce projet, je le cite comme l'exemple de la tendance à la décentralisation économique qui s'installe dans le bassin genevois, à laquelle la Ville doit aujourd'hui faire face. A nos yeux, nous qui défendons les intérêts de notre municipalité, ce déplacement du centre de gravité fiscal peut sonner le glas d'une partie de notre prospérité. Sommes-nous prêts à assumer des pertes fiscales comme celles que nous avons subies lors du départ de la banque Pictet vers Carouge? J'estime qu'il est temps que la Ville de Genève se montre vigilante face à cette tendance, qui ne saurait se limiter à une seule banque.

Genève se doit de rester un phare à tous les niveaux. C'est une responsabilité historique. Il nous incombe de concevoir des outils adaptés pour les créateurs

de richesses, car c'est ce qui nous permettra d'offrir à la population une justice sociale de qualité, des écoquartiers, une nouvelle Comédie, que sais-je encore?

La motion M-793 souligne que la Ville de Genève, sur le territoire de la zone PAV, ne peut pas se contenter de construire uniquement des logements sociaux ou autres. Nous voulons également un tissu économique développé et ambitieux sur notre zone d'influence. Le Conseil administratif se doit d'être combatif et de préserver ce qui fait notre richesse. Nous voulons qu'il soit visionnaire et, surtout, qu'il communique sa stratégie de manière transparente.

J'aimerais maintenant adresser quelques mots aux Verts en particulier. Chers collègues écologistes, notre groupe a été l'un des premiers à soutenir votre motion M-771, qui demandait une réflexion sur l'aménagement urbain de la Praille, projet d'une importance capitale à nos yeux. Je vous assure que la motion M-793 ne contredit pas la vôtre, mais qu'elle lui est complémentaire.

A tous les membres du Conseil municipal, je signale qu'envoyer la motion M-793 à la commission des finances nous permettra de poser des questions au Conseil administratif pour connaître la vision de la Ville sur ce grand projet urbain PAV et sur la stratégie économique y relative. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien vous demande de bien vouloir renvoyer cette motion à la commission des finances, afin qu'elle puisse travailler sur les questions fondamentales de notre avenir commun.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ciblerai mon intervention sur la péréquation fiscale intercommunale liée au projet PAV. Nous constatons souvent, dans cette enceinte, qu'il existe évidemment une inégalité entre les capacités financières des communes; en outre, certaines communes suburbaines importantes paient moins de centimes additionnels que la Ville: par exemple, Carouge.

Que se passera-t-il avec le projet PAV? L'étude est en cours. Le site concerné est très étendu et il se répartit sur le territoire de trois communes. Il y a quelque temps, le groupe des Verts nous a proposé à juste titre de rendre le Conseil administratif attentif à l'équilibre du projet sous l'angle d'Agenda 21, notamment. Nous avons soutenu leur point de vue, et nous pensons que l'exécutif ira dans cette direction.

Récemment, une grande discussion publique a été organisée au cours de laquelle les représentants des trois communes concernées ont exprimé leur vision du projet PAV. Les communes de Lancy et de Carouge ont demandé au porte-parole de la Ville de Genève, M. Rémy Pagani, de transmettre leurs souhaits, leurs demandes et leurs attentes. Le magistrat Pagani a donc souligné qu'il fallait conserver, dans la grande zone PAV, suffisamment d'espaces et d'équipements

d'utilité publique. Bravo! Voilà qui va dans le sens de la motion M-771 déposée par les Verts et de ce que nous souhaitons tous, avec la population du canton de Genève.

Mais, à un moment donné, un problème financier se pose. Je m'explique: admettons que nous ayons affaire à un superprojet PAV tout à fait équilibré. Il permettra de créer des emplois, des logements et des espaces publics. Mais voilà que les urbanistes auteurs de ce projet qui nous fait rêver disposent une partie importante des emplois et des logements sur la commune de Carouge ou sur celle de Lancy! Quant à la Ville – cela pourrait sembler naturel – son lot serait les espaces publics. Pas étonnant, puisque cela s'inscrirait dans un possible prolongement du périmètre des Vernets et de la patinoire.

Tout le monde trouve ce projet très bien, mais ensuite, il faut faire les comptes. Les communes qui accueilleront de nouvelles entreprises – probablement des entreprises rentables, peut-être même des multinationales, des entreprises horlogères, des établissements financiers renouvelés – prélèveront beaucoup d'impôts. Tant mieux pour le Canton! Il en ira de même de celles qui auront de nouveaux logements et des habitants supplémentaires.

Mais il n'y aura pas beaucoup d'impôts à payer sur les espaces publics. Or qui en construira les équipements, situés sur le territoire de la Ville? Nous, les citoyens de notre commune! Et qui profitera de ces espaces publics appelés de leurs vœux également par les autres communes? Leurs contribuables! Carouge et Lancy verront leurs recettes augmenter, mais les nôtres resteront stationnaires ou diminueront.

Il est peut-être bien de vouloir diviser le projet PAV en trois pôles que sont les activités économiques, le logement et les espaces publics, répartis sur le territoire des trois communes concernées. Mais nous sommes perplexes, car cela engendre une situation anormale. Bien sûr, la Constituante réglera tout cela... Tant mieux! Mais ce sera dans quatre ans... Ses décisions suivront-elles alors la bonne direction? Nous n'en savons rien.

Nous proposons que la Ville de Genève se forge des positions très claires à propos du projet PAV et entre en discussion avec ses communes partenaires au niveau du Canton – en modifiant quelque peu la loi, le cas échéant. Voilà, chers collègues, ce à quoi nous vous suggérons de réfléchir en renvoyant la motion M-793 à la commission des finances!

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en préambule, pour que tout le monde comprenne bien

de quoi il s'agit, dans cette salle et au-delà, je relis les deux invites de la motion M-793 du groupe démocrate-chrétien: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de négocier une répartition de l'attribution des réalisations de façon que la Ville de Genève ne reçoive pas que la partie congrue des recettes.» «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, le cas échéant, de proposer une formule inédite de répartition équilibrée par une adaptation de la loi, cela en collaboration avec l'Etat et les communes concernées.»

Evidemment, nous le comprenons, nos collègues souhaitent que la Ville reçoive le plus de recettes possible de l'opération PAV. L'Union démocratique du centre a suffisamment manifesté ici son soutien au contribuable et à la bonne gestion de la municipalité pour ne pas être sensible à cette problématique. Toutefois, il faut être réalistes et concrets: demander simplement une «formule inédite» de répartition équilibrée, selon les termes de la motion, nous semble quelque peu léger. Les motionnaires n'ont-ils donc pas le début du commencement de l'ombre d'une suggestion, au lieu de se contenter de demander une formule inédite? Est-ce là leur base de négociations avec l'Etat et les communes concernées?

Si la politique se borne à cela, chacun peut se mettre à demander une formule inédite, l'un pour des économies, l'autre pour une meilleure circulation, un autre encore pour plus de bonheur et moins de maladies... On ne se fatigue pas trop, et on laisse allégrement autrui imaginer ce que pourrait être la formule inédite – ou plutôt la formule magique – qui nous rapporterait plus, et à laquelle souscriraient si facilement, avec candeur et générosité, les autres parties concernées à qui cela rapporterait moins...

La motion M-793 manque d'idées, de solidité et de réalisme. Nous ne pensons pas que, présentée ainsi, elle ait quelque utilité dans la politique genevoise.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ont, eux aussi, de la peine à comprendre les fondements de la motion M-793. D'abord, dans le dossier PAV, une limite a été définie entre les compétences des trois communes concernées en fonction des frontières entre leurs territoires respectifs. Nous trouvons maladroit de vouloir réclamer ensuite une part de ce qui rapporte à la commune voisine...

Historiquement, les activités économiques genevoises se sont déployées en Ville de Genève; les communes suburbaines comme Lancy, Onex, Meyrin, Vernier ont longtemps été vouées à la construction de logements, ce qui les a obligées à payer plus d'impôts que la Ville, avec un rendement de l'impôt largement inférieur: 1 centime additionnel rapporte deux fois moins à Lancy qu'à Genève.

Pour une fois que la manne sera redistribuée à l'avantage de ces communes qui ont beaucoup œuvré au niveau du logement pendant les trente dernières

années, on ne peut pas venir leur dire qu'on voudrait leur prendre un peu d'argent car le nouveau système nous plaît moins qu'avant, alors qu'on en a, en fait, beaucoup profité. Cela nous semble paradoxal.

Je pense également que la demande formulée dans la motion M-793 n'a aucune chance d'aboutir auprès des autres communes concernées.

M. Gérard Deshusses (S). L'intention du groupe démocrate-chrétien, auteur de la motion M-793, est bonne, mais le texte est non abouti. Demander une «formule inédite», c'est bien peu, comme l'a dit M. Hämmerli tout à l'heure. Il y a plus grave: le destinataire de cette motion est mal choisi. En effet, le fond de la problématique est l'autonomie des communes: il ne s'agit pas de régler la seule question du projet PAV, mais également tous les problèmes analogues susceptibles de se poser entre les diverses communes du canton.

Je constate que certains, dans cette enceinte, n'ont pas encore compris que la Constituante récemment élue était tout indiquée pour traiter ce genre d'affaires. C'est à elle qu'il revient de réfléchir à ces problématiques et de déterminer quelle autonomie doit être accordée aux communes.

Je souligne encore un paradoxe: certains groupes siégeant dans cette enceinte et désirant un éclatement de la Ville de Genève sont les mêmes qui, dans le cas présent, croient dur comme fer – tout comme moi, d'ailleurs – à l'existence et à la pérennité de cette commune urbaine. C'est étrange!

Nous avons l'habitude, au Parti socialiste et dans notre groupe municipal en particulier, de faire preuve d'ouverture et d'accepter tout point de réflexion qui nous est proposé. Le texte de la motion M-793 est insatisfaisant, et il est parfaitement inutile de le renvoyer tel quel au Conseil administratif. Cependant, par souci de répondre le plus favorablement possible à vos vœux, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, nous vous proposons de renvoyer cet objet à la commission des finances pour en discuter. C'est ce que vous n'avez pas voulu faire tout à l'heure à notre égard, et nous le regrettons...

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je crois que le groupe démocrate-chrétien demandait justement le renvoi de la motion M-793 à la commission des finances.

M. Robert Pattaroni (DC). Je remercie beaucoup M. Deshusses de ses critiques et de sa proposition positive. J'aimerais maintenant attirer l'attention du

représentant de l'Union démocratique du centre, M. Hämmerli, dont je connais bien la longue expérience en matière de relations entre communes.

Il faut reconnaître que certains partis sont mieux représentés que d'autres dans les instances politiques au niveau cantonal, et que le nôtre siège depuis très longtemps dans les exécutifs communaux. Nous y avons appris que les autres communes considèrent la Ville de Genève comme hautaine, parfois méprisante et pas assez attentive aux autres. C'est ainsi depuis des décennies! Inutile, donc, de vouloir le reprocher aux magistrats qui représentent la Ville à l'heure actuelle. Monsieur le président, discutez avec les magistrats communaux socialistes, et vous verrez ce qu'ils vous diront!

Le travail du Conseil municipal n'est pas de faire des propositions à la place du Conseil administratif, mais nous lui faisons confiance. C'est curieux, ce sont toujours les partis représentés au Conseil administratif qui disent que c'est au Conseil municipal de faire des propositions! Heureusement que le paradoxe n'empêche pas de vivre... Si le Conseil municipal construisait un véritable projet en le publiant dans la presse, que se passerait-il le lendemain? L'exécutif refuserait d'entrer en matière.

En outre, dans un dialogue entre la Ville – partenaire majeur – et d'autres communes – partenaires mineurs – la première ne peut pas imposer ses vues, à l'américaine, en affirmant que si elles ne sont pas acceptées le projet ne se réalisera pas. Je suis assez étonné que l'Union démocratique du centre ne soit pas encore sensible à cet aspect de la situation. A mon sens, il faut en tenir compte.

Enfin, comme nous l'avons dit aux Verts tout à l'heure, un projet «équilibré», de leur point de vue, risque de provoquer un déséquilibre dans la répartition de la manne financière. Je rappelle que les communes dont il est question ici sont riches, et qu'elles le deviendront plus encore avec la réalisation du projet PAV, tout en payant moins d'impôts que la Ville. On peut choisir de jouer la générosité – personnellement, je suis assez porté sur la générosité – mais, à un moment donné, il y a des principes de justice qui l'emportent.

Méditez cela, Mesdames et Messieurs! A mon avis, le moins que vous puissiez faire, c'est de renvoyer la motion M-793 à la commission des finances. Ensuite, je suis sûr que les magistrats que vous avez élus sauront faire bon usage des conclusions de ladite commission sur cet objet.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous comprenons les intentions qui ont animé le Parti démocrate-chrétien dans l'élaboration de la motion M-793. Cependant, nous constatons certains de ses défauts. Nous savons comment elle pourrait être améliorée, puisque notre groupe est représenté par un magistrat au Conseil administratif...

Nous avons donc été informés que le Conseil administratif, le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG) venaient de se mettre d'accord au sujet d'un projet de loi sur la péréquation financière intercommunale et sur le développement de l'intercommunalité. Grâce à ce projet, une nouvelle péréquation intercommunale est en train de se mettre en place; elle tiendra mieux compte des intérêts de la Ville de Genève en tant que ville-centre.

Nous sommes donc tout à fait favorables au renvoi de la motion M-793 à la commission des finances, car cela donnera l'occasion au Conseil administratif de venir enfin nous parler des discussions en cours avec l'ACG et le Conseil d'Etat à ce sujet. Nous pourrions ainsi, probablement, améliorer cette motion M-793 en tenant compte des modifications législatives en discussion.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif n'est pas resté sans rien faire par rapport à ce dossier PAV, bien au contraire! Dans un premier temps, nous avons essayé de faire en sorte que l'Etat de Genève nous y associe, et nous avons dû à répétition reprises négocier la participation des services techniques du département des constructions et de l'aménagement – notamment le Service d'urbanisme – à la première phase des travaux. Vous savez ce qui s'est ensuivi: la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) a été dessaisie de ce dossier en faveur d'une personne ex-dirigeante d'une grande banque, qui a ensuite démissionné de ses nouvelles fonctions.

Nous nous retrouvons maintenant avec un groupe de hauts fonctionnaires détachés par l'Etat pour piloter ce dossier. Nous avons pris acte du changement de position de l'Etat de Genève, dans sa volonté de mettre en place un groupe de pilotage politique auquel la Ville a été associée. Le Conseil administratif m'a fait l'honneur de m'y déléguer, de même mes confrères de Carouge et de Lancy y ont été délégués.

Nous avons d'ailleurs déjà pris contact avec ces deux municipalités pour mener une démarche et une réflexion communes qui ont porté leurs premiers fruits avec ma prise de position lors du débat public à Uni-Dufour, dont M. Pattaroni parlait tout à l'heure. En outre, il y a eu des prises de position unitaire sur une résolution qui est une sorte de déclaration d'intention pour aller de l'avant dans ce projet; elle devrait être votée incessamment par le Grand Conseil.

Quant au projet de loi de déclassement en vue de modifier l'affectation des terrains, nous avons fait toute une série de remarques techniques. Nous sommes bien évidemment à votre disposition, Mesdames et Messieurs, à la commission des finances ou à celle de l'aménagement et de l'environnement, pour discuter de tout cela. Je rappelle que le périmètre concerné est très important; toutes pro-

portions gardées, c'est comme si nous envisagions aujourd'hui de restructurer au niveau urbain les quartiers des Pâquis, des Eaux-Vives et de Saint-Gervais. Voilà ce que représente le projet PAV sur le plan territorial.

Mais il y a un problème de fond, inutile de se leurrer à ce propos. Dans l'Ouest lausannois, on est en train de restructurer des friches industrielles laissées vides; or le Canton de Vaud a mandaté une dizaine de communes pour s'associer et réaliser cette tâche. Ce travail a duré plus de dix ans et il porte ses fruits aujourd'hui, sur la base d'infrastructures ferroviaires, mais également d'espaces publics, d'écoles... Bref: tout ce qu'il faut pour faire un bout de ville! Dans la zone PAV, c'est l'inverse. Nous sommes en train de prendre le problème dans le mauvais sens et nous nous apercevrons rapidement que ça risque de coïncider aux entourures.

C'est déjà le cas, d'ailleurs, notamment en matière d'espaces publics. A ce sujet, la problématique soulevée par M. Pattaroni est réelle: elle porte sur le financement de ces espaces publics et de leurs équipements. La taxe d'équipement n'y suffira pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Nous parlons ici de très gros investissements! A titre de comparaison, rien que le réaménagement de la gare des Eaux-Vives nous coûtera des centaines de millions de francs. La motion M-793 soulève donc de réels problèmes, que nous devons examiner de près pour trouver des solutions.

Il y aura 6000 logements supplémentaires sur notre territoire communal – je parle du triangle formé par le secteur Praille-Acacias. Il faudra les doter d'infrastructures que nous devons payer! Dans la répartition de l'attribution des réalisations du projet PAV, la Ville de Genève subit effectivement une lourde injustice.

Même si la motion M-793 est quelque peu délicate, compte tenu de sa rédaction imparfaite, je serais d'accord non pas que le Conseil municipal la renvoie telle quelle au Conseil administratif, mais qu'une commission s'en saisisse afin que nous puissions lui exposer l'ensemble de la problématique. Mesdames et Messieurs, cela vous permettrait de voir plus clair à propos de ces investissements qui, je vous le rappelle, seront extrêmement importants pour notre municipalité au cours des trente ans à venir, soit durant la réalisation du projet PAV.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre et des Verts).

7. Motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Adrien Genecand, Rémy Burri, Guy Dosan, M^{mes} Christine Camporini, Anne-Marie Gisler et Patricia Richard: «Libre choix et complémentarité en matière de petite enfance: des bons de garde» (M-794)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Confédération procède actuellement à une étude de faisabilité sur l'introduction d'un système de bons de garde;
- le libre choix (crèches, mamans de jour, etc.) que donne aux parents l'introduction des bons de garde;
- que l'offre en matière de places de crèche n'est pas suffisante actuellement et que d'autres possibilités peuvent être envisagées en complément du seul accueil en crèche;
- que plusieurs partis ont proposé d'introduire le système de bons de garde sur le plan fédéral;
- que la concurrence entre les systèmes de garde sera un facteur d'amélioration de l'offre et de l'accueil;
- que les mamans de jour peuvent être un complément bienvenu à l'accueil en crèche et être une solution pour quantité de familles actuellement dépourvues de solution de garde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer un système de «bons de garde» qui seraient remis directement aux parents communiens, lesquels seraient ensuite libres d'acheter les prestations de leur choix pour la garde de leurs enfants.

M. Simon Brandt (R). La motion M-794 proposée ce soir par le groupe radical est destinée – si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs – à être renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse. Que demande-t-elle? Tout simplement que la Ville de Genève, qui n'a toujours pas atteint les objectifs maintes fois promis et repoussés par le magistrat Tornare en matière d'accueil de la petite enfance, permette autant que faire se peut et le plus vite possible à l'ensemble des parents communiens d'avoir accès à une garde d'enfants.

Celle-ci pourrait être assurée par une crèche ou une maman de jour – puisque nous sommes récemment entrés en matière sur ce dernier mode de garde en

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 5569.

Ville de Genève. Ces deux modalités seront donc concurrentes et, si tout va bien, les parents pourront bientôt choisir de placer leur enfant soit en crèche, soit chez une maman de jour. Ce libre choix du mode de garde est justement ce que vise la motion M-794. On ne saurait obliger des parents à adopter l'un plutôt que l'autre. Nous sommes dans un pays libre et libéral, nous devons donc donner le libre choix aux citoyens en matière de petite enfance.

Certains esprits chagrins auront sans doute beau jeu de nous rétorquer que nous sommes opposés au libre choix au niveau des établissements scolaires de niveau primaire. En fait, il n'y a aucune dichotomie dans notre position, car l'école primaire est un endroit où l'on reçoit une formation en complément de l'éducation que nous donnent nos parents, alors qu'une crèche sert tout simplement à garder les enfants pour permettre à leurs parents d'avoir une occupation professionnelle. Je ne saurais croire que certains parents veuillent mettre leurs enfants en crèche sans que cela soit absolument nécessaire!

Je le répète: la crèche est une possibilité de garde des enfants; selon le principe du libre choix, d'ailleurs fixé par la loi cantonale, la solution de la maman de jour doit en être une autre. La loi J 6 29 sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée stipule que les communes sont chargées de créer des places d'accueil dans les différents modes de garde et de les financer. La motion M-794 ne fait donc que permettre l'application de la loi.

Nous proposons donc, comme l'étudie la Ville de Lucerne, d'entrer en matière sur un tel projet qui pourrait aussi nous permettre, je le signale au passage, de bénéficier de fonds fédéraux. En effet, Berne dispose d'une enveloppe afin de promouvoir des places de crèche. Plusieurs lois fédérales en la matière ont déjà été adoptées, et les mamans de jour y figurent noir sur blanc.

Je pense que la motion M-794 pourrait apporter de l'argent à la Ville de Genève pour financer davantage de places de garde, mais également résoudre plus vite que ne saurait le faire M. Tornare le problème de l'accueil de la petite enfance. La municipalisation des crèches n'est toujours pas à bout touchant, et il faut maintenant permettre au plus vite à des parents sur des listes d'attente d'accéder à un mode de garde de leurs enfants qu'ils auraient, en plus, choisi eux-mêmes.

Nous devons aller de l'avant sans hésiter et nous proposons le renvoi de la motion M-794 à la commission sociale et de la jeunesse, afin qu'elle évalue le coût de ce projet pour la commune, le pourcentage de fonds fédéraux que nous pourrions recueillir et, surtout, les possibilités de collaboration avec le Canton en matière de petite enfance. Je rappelle qu'à l'Etat un magistrat cher au groupe radical, François Longchamp, a récemment lancé le système des mamans de jour via le projet Mary Poppins.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous voulez renvoyer la motion M-794 en commission, mon excellente déléguée à la petite enfance, M^{me} de Tassigny, qui prendra sa retraite à la fin de l'année 2009, mon autre collaboratrice, M^{me} Koch, et moi-même, nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cela dit, une telle démarche ne servirait pas à grand-chose. M. Couchepin, qui est un excellent conseiller fédéral que j'apprécie beaucoup – je l'ai souvent dit, contrairement à ce que prétendent certains – a déjà lancé cette idée lors d'une retraite sur l'île Saint-Pierre. Il s'est ridiculisé! Il l'a lui-même reconnu! J'en ai d'ailleurs discuté avec lui. Il ne connaissait pas assez bien la question. Ce système des modes de garde de la petite enfance n'est pas une mauvaise idée, mais il ne s'appliquerait pas à la réalité genevoise.

Monsieur Brandt, quand je suis arrivé à l'exécutif de la Ville, en 1999, 31% de la demande des parents en matière de places de crèche était satisfaite. En 2009, nous pourrions passer à la vitesse supérieure dans l'amélioration de la situation – et cela grâce à mes collègues et au Conseil municipal – et répondre à environ 67% de la demande. Je vous laisse constater les progrès en nombre de places disponibles, et l'effort pécuniaire accompli pour atteindre cet objectif. Or c'est le Conseil municipal qui a permis le financement de cette amélioration, puisqu'il a voté le budget de mon département année après année.

La Confédération, à savoir le Conseil national et le Conseil des Etats, sous l'impulsion de Ruth Dreifuss, avait octroyé, à un moment donné, 200 millions de francs pour *booster* la petite enfance en Suisse. Or nous avons pu constater que les résultats espérés n'étaient pas au rendez-vous. Pourquoi? Parce que des communes et des villes ne répondent pas à certaines obligations politiques en matière de petite enfance, contrairement à la Ville de Genève – je vous en remercie encore une fois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et je ne le ferai jamais assez – et à quelques villes suburbaines voisines, ainsi qu'à Lausanne, Berne, Zurich et Fribourg. La Confédération a donc réduit cette somme consacrée à la petite enfance.

Et voilà que, tout à coup, on nous sort cette histoire de bons de garde! Mais cela ne tient pas la route! D'autant plus que le système que vous proposez serait entièrement privatisé, Monsieur Brandt. Or vous avez vous-mêmes – et je vous en remercie – voté le principe de la municipalisation des institutions de la petite enfance à Genève. Oui, ce projet a été accepté entre autres grâce au Parti radical, par 55 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention! Cette réforme sera appliquée dès 2011. Le temps que nous étudions le système parallèle des bons de garde, nous aurons déjà un service public efficace en matière de petite enfance! Je le répète,

ces bons de garde sont une idée irréalisable, si ce n'est sur un mode privé. Autrement, ils tombent à l'eau!

En outre – et je le redirai en commission, si le Conseil municipal décide d'y renvoyer la motion M-794 – les bons de garde sont contraires au principe de la loi J 6 29 sur les structures d'accueil. Or M. Longchamp connaît certainement mieux la loi que nous, Monsieur Brandt, et je vous demande de vous y référer.

Les institutions de la petite enfance en Ville de Genève constituent un système dit «solidaire». Il en va de même pour les mamans de jour, comme je l'ai moi-même proposé à MM. Longchamp et Beer, ainsi qu'à l'ensemble des communes genevoises. Cela signifie que les parents qui ont des hauts revenus paient plus cher la garde de leurs enfants que les familles modestes aux bas revenus. Comment respecterez-vous ce principe avec les bons de garde, Monsieur Brandt? Je le répète, ce que vous proposez ne convient pas!

Vous avez mentionné Lucerne, comme si la réforme souhaitée par vos rangs y était déjà en vigueur, mais tel n'est pas le cas. La Confédération a simplement demandé à Lucerne d'étudier le projet. L'excellent maire indépendant de Lucerne, avec qui j'en ai parlé, me l'a confirmé. Rien n'est encore réalisé. Je rappelle que les institutions privées lucernoises sont moins subventionnées qu'à Genève.

De plus, vous savez très bien que nous n'avons pas à rougir de ce que fait la Ville de Genève en matière de petite enfance. Les villes de Suisse alémanique n'en font pas autant! Il suffit pour s'en persuader de consulter les articles du *Temps* et de la *Tribune de Genève*; ils démontrent que, en matière de petite enfance, Genève est en tête du peloton national. Par conséquent, je pense que le renvoi de la motion M-794 en commission ne servirait à rien!

J'ajoute à ce débat un dernier élément: la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale. J'y ai travaillé depuis quatre ans avec le président de l'Association des communes genevoises (ACG), M. Dal Busco, et son comité, dont je suis vice-président. Au chapitre 4 de ce projet de loi sur la péréquation financière intercommunale que vous avez cité tout à l'heure à un autre propos, il est stipulé que toutes les communes décidant de *booster* la politique de la petite enfance en créant des places de crèche recevront un financement. Voilà qui est à nouveau en contradiction avec le système des bons de garde proposé dans la motion M-794!

Sans vouloir donner de leçons, ses auteurs seraient peut-être mieux avisés de se tenir au courant de ce qui se fait en matière de petite enfance. Il faut que, d'ici à 2014 ou 2015, au moins en Ville de Genève, l'accès aux crèches devienne un droit – mais non une obligation. Il faut une place de crèche pour tous les parents communiens qui la souhaitent, de même que pour les parents qui paient des impôts sur le territoire de notre commune. C'est ce que souhaitent le Conseil administratif et le Conseil municipal, puisque la majorité de ce dernier approuve et soutient cette

Motion: bons de garde pour la petite enfance

politique de la petite enfance, qui a fait ses preuves et que de nombreux observateurs, en Suisse et à l'étranger, admirent.

A la fin de la semaine, nous aurons notre colloque annuel de la petite enfance. J'ai accepté qu'il se déroule à Lausanne. Je vous y invite, Mesdames et Messieurs, ce n'est qu'à 60 km d'ici, et nous aurons l'occasion de reparler de tous ces sujets. La Ville de Genève – c'est ce que me disent mes collègues – est vraiment considérée comme ayant une politique pilote dans ce domaine. Même votre camarade Longchamp me le dit assez souvent, Monsieur Brandt!

Le président. Merci, Monsieur le maire, pour cette réponse développée.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Puisque le maire a éprouvé le besoin de remercier le groupe municipal radical pour son vote en faveur de la municipalisation de la petite enfance, vous m'autoriserez, Monsieur le président, à rappeler que le chef de ce groupe était aussi le chef de campagne radical pour la Constituante, et que la municipalisation des crèches ne figurait pas au programme dudit parti à cette occasion. Il n'y est question que de la création de trois fondations intercommunales. Il faudra donc que les radicaux accordent leurs violons et jouent la même partition!

Cette parenthèse fermée, revenons à la problématique des bons de garde. Pour l'Union démocratique du centre, il est possible qu'une telle suggestion ne soit, à terme, pas totalement dénuée d'intérêt. Toutefois, en l'état et comme cela est d'ailleurs rappelé dans les premiers considérants, une étude de faisabilité est actuellement effectuée par la Confédération sur l'introduction des bons de garde. Dès lors, il apparaît prudent et sage, dans un souci de bonne gestion, d'attendre les conclusions de cette étude, ainsi que les résultats des mises en pratique qui suivront, avant de nous lancer nous-mêmes dans cette expérience.

J'observe également que, si la Confédération effectue une étude, les auteurs de la motion M-794 demandent directement la création d'un système de bons de garde, sans passer par le stade de l'étude. Voilà qui donne le sentiment d'une certaine précipitation. De telles attitudes ne sont que fort rarement suivies de succès. La suggestion des radicaux nous apparaît dès lors prématurée et, pour l'instant, nous ne saurions y souscrire.

M^{me} Danièle Magnin (L). On observe que la Ville axe son activité essentiellement sur la création de places de crèche; les libéraux, quant à eux, estiment qu'il faut également développer d'autres modes de garde, dont le système des mamans de jour ou même celui des bons de baby-sitting. De nombreux étudiants

ont besoin de gagner leur vie et pourraient – surtout les jeunes filles – s’occuper de petits enfants.

Les libéraux préféreront toujours la liberté du choix, que ce soit pour la garde de nos enfants ou dans d’autres domaines. Le système des bons permettra un élargissement des modes de garde et l’augmentation du nombre de possibilités nominales de faire garder des enfants. Car ce que M. le magistrat Tornare vient de nous dire, c’est que 33% des parents citoyens de la Ville de Genève ne parviennent pas à faire garder leur enfant.

Je sais bien par l’étude de mes dossiers, autant lorsqu’il s’agit de mon client ou de ma cliente que de la partie adverse, ce que peut coûter la garde de son enfant à la maison par une personne extérieure. Cela peut aller facilement jusqu’à 3000 francs par mois, pendant que la maman travaille. Ce montant est vraiment trop élevé, et la société doit s’organiser un peu mieux pour que les enfants puissent être gardés plus aisément.

Les horaires sont l’un des problèmes majeurs du système des crèches. La crèche ferme à une heure déterminée et, quel que soit le moment où les parents sortent de leur travail, quelqu’un doit venir chercher leur enfant. Avoir plus de souplesse en adoptant d’autres systèmes en parallèle nous paraît une démarche tout à fait positive. Nous considérons donc qu’il est utile de renvoyer la motion M-794 à la commission sociale et de la jeunesse. Elle pourra ainsi étudier ce que mon préopinant a estimé n’avoir pas encore été fait, afin que nous puissions, si besoin est, trouver une solution intéressante en matière de petite enfance pour nos concitoyens et concitoyennes.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, voilà une motion intéressante! En effet, nous remarquons que le Parti radical a réellement la volonté de prendre à bras-le-corps le problème de la petite enfance et des modes de garde. Pour rappel, le Parti démocrate-chrétien défend ces valeurs depuis toujours, mais il se sent quelquefois bien seul dans ce combat, je vous l’avoue.

Certes, nous croyons que la solution radicale n’est pas forcément la plus pertinente, mais ce sujet est d’actualité et, surtout, d’une priorité absolue. Par conséquent, les démocrates-chrétiens voteront le renvoi de la motion M-794 à la commission sociale et de la jeunesse. Nous sommes impatients d’y travailler pour mettre en lumière l’urgence de la problématique et convaincre nos partenaires que nous avons une expérience à faire valoir.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Comme l’a relevé le magistrat Tornare, la motion M-794 reprend la proposition de Pascal Couchepin au niveau national. En Suisse, et notamment à Lucerne, le système des bons de garde est encore en phase de test,

Motion: bons de garde pour la petite enfance

à ce que je sache. Certes, une étude a été effectuée à ce sujet; elle démontre que ledit système a des effets positifs, mais aussi – c'est la réalité du terrain – qu'on a connu de gros problèmes à l'étranger pour le faire appliquer.

Les Verts tiennent à le souligner: nous devons être conscients qu'en passant du système actuel à celui des bons de garde nous opérerions un bouleversement majeur qui consisterait à remplacer le subventionnement de structures d'accueil des enfants par celui de personnes individuelles. Cela peut poser des problèmes et engendrer le risque de non-paiement de la garde des enfants. En effet, des gens pourraient utiliser à autre chose l'argent qui leur serait versé pour faire garder leurs enfants. On observe parfois ce genre de cas quand les assurances maladie remboursent des frais médicaux.

Aux yeux des Verts, le système des bons de garde peut également donner aux parents l'illusion qu'ils ont automatiquement le droit de bénéficier d'une place de garde pour leur enfant. Bref, nous ne sommes pas du tout emballés par la motion M-794. Nous avons des doutes au sujet de son bien-fondé. Cependant, nous ne refuserons pas d'office la discussion et nous renverrons cet objet à la commission sociale et de la jeunesse pour étude, avant de prendre une décision définitive.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je voudrais dire que le système des bons de garde n'offre pas de places de garde d'enfant supplémentaires et ne changerait donc pas grand-chose à la situation actuelle à Genève. La motion M-794 va même à contresens de la politique menée dans ce domaine par la Ville.

Les crèches sont en voie de municipalisation et elles offrent d'excellentes prestations – les mêmes pour tous – que les parents paient en fonction de leurs revenus. Ce système est solidaire. Le choix du mode de garde existe déjà: si vous le souhaitez, vous pouvez faire garder votre enfant par une maman de jour, il suffit de vous renseigner auprès du Service de protection de la jeunesse, qui vous indiquera toutes les possibilités en la matière.

Vous pouvez aussi recourir aux soins d'une nurse diplômée que vous choisissez vous-mêmes, et que vous payez. Pour les mamans de jour, le prix est de 5 francs l'heure au maximum. Ou encore, vous pouvez faire garder votre enfant par n'importe quelle autre personne de votre entourage ou par de jeunes étudiants. L'Université a un bureau de placement pour les étudiants qui font de la garde d'enfants.

Tout cela existe déjà. Inutile de créer des structures dont l'objectif sera identique. En fait, les motionnaires veulent la même chose que ceux qui demandent une subvention pour mettre leurs enfants dans une école privée. Ce système de bons de garde serait donc une sorte de subvention indirecte aux privés, et ce

n'est pas aux collectivités publiques de l'octroyer. Tel n'est pas leur rôle! Il leur incombe d'assurer des prestations minimales pour tous. Ceux qui veulent des prestations plus élitistes doivent y mettre le prix. Notre groupe refusera donc la motion M-794.

M. Christian Lopez Quirland (S). Chères et chers collègues, la garde des enfants est un sujet difficile et délicat qui figure au programme de l'ensemble des partis politiques. Cela démontre un réel intérêt, une préoccupation à gauche comme à droite pour cette problématique sociale qu'il nous faut affronter. Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur les moyens à engager pour ce faire et sur le diagnostic posé par les auteurs de la motion M-794 par rapport à ce qui est fait pour la petite enfance à Genève.

Il y a deux manières de travailler. L'une est l'offre en matière de petite enfance, et c'est celle qu'ont choisie la Ville et le Canton. Les mamans de jour s'inscrivent dans ce processus. Cette offre a augmenté au cours des dernières années, grâce au développement des crèches. L'autre approche consiste à se baser sur la demande: il s'agit alors de financer les parents pour qu'ils décident eux-mêmes où ils veulent placer leur enfant. Cette manière de procéder ne paraît pas la bonne aux socialistes.

Comme l'a signalé M^{me} Burger, ce système engendre parfois des dysfonctionnements. Une petite étude québécoise a d'ailleurs traité cette question l'année passée, et elle dévoile encore d'autres genres de dysfonctionnements que je mentionne à mon tour. Tout d'abord, le système des bons de garde crée de la concurrence et du dumping salarial. En effet, si les parents ont le choix du mode de garde de leur enfant, cela pose le problème des prix. La *Feuille d'information pour les projets pilotes pour l'introduction de bons de garde* de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) nous le confirme clairement.

Les bons de garde devraient conduire à une augmentation de l'offre en termes de nombre de places d'accueil – jusque-là, nous sommes d'accord – mais parallèlement avoir une influence positive sur la qualité et les prix des différents modes de garde – là, nous ne sommes plus d'accord. Je reprends un communiqué de M. Gärtner, vice-directeur de l'OFAS, selon lequel l'objectif des bons de garde est de renforcer la concurrence entre les structures de garde d'enfants; les parents pourraient choisir celle qui leur convient le mieux. Selon les pronostics de M. Gärtner lors d'une conférence de presse, ce système pourrait aussi avoir pour effet de réduire les tarifs.

Je le répète, du moment que l'on introduit la concurrence entre les modes de garde, on agit sur les prix et le domaine de la petite enfance devient une jungle où les parents peuvent choisir: mamans de jour, crèches privées... Qui dit travailler

Motion: bons de garde pour la petite enfance

en concurrence et baisse des tarifs dit le plus souvent nuire à la qualité des services fournis et pénaliser les employés du domaine concerné. Et cela, en tant que socialistes, nous n'en voulons pas! Le Conseil municipal a clairement choisi et voté la municipalisation des institutions de la petite enfance. A notre sens, c'est le seul moyen d'assurer des services de qualité tout en maintenant le principe de l'équité pour les parents et le respect des employés.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons la motion M-794. Certes, elle part d'une bonne volonté et nous sommes d'accord avec le diagnostic qu'elle pose: il y a un problème aujourd'hui en matière de garde des enfants. Mais nous ne sommes pas d'accord avec ses auteurs sur les moyens à mettre en place pour le résoudre.

Enfin, j'en viens à un aspect plus technique. Chères et chers collègues, sachez que le financement de la Confédération en faveur de la petite enfance se fera à hauteur de 30% seulement pendant trois ans. Admettons un instant que nous instaurions un système de bons de garde à Genève pour bénéficier de cette aide; cela signifie que, dans trois ans, nous ne recevrons plus un sou de la Confédération! Nous reviendrions à la case départ, et ce serait une fois de plus à la Ville d'assumer le coût de l'opération. Ce n'est pas possible.

Mesdames et Messieurs les radicaux, vous qui voulez être les apôtres de la bonne gestion financière, comment pouvez-vous courir ce risque? Personnellement, j'estime qu'un tel danger ne relève pas de la bonne gestion des deniers publics, et que l'on ne peut pas dire aux parents que ça ira pendant trois ans mais qu'on ne sait pas ce qui se passera ensuite. Notre choix est clair: nous voulons la municipalisation des institutions de la petite enfance et, par conséquent, nous refuserons la motion M-794.

M. Simon Brandt (R). Monsieur le président, j'aurais préféré que vous me donniez la parole tout de suite après M. Tornare, étant donné que j'ai été mis en cause. J'aurais pu immédiatement réfuter certains de ses arguments.

J'ai cité une loi, et M. Tornare m'en cite une autre; je pourrais demander un avis de droit pour cela, Monsieur le maire! C'est la mode, en ce moment... Cette loi J 6 29, je l'ai sous les yeux, et le libre choix en matière de petite enfance y figure clairement. De quel droit notre commune devrait-elle obliger quelqu'un à placer son enfant en crèche, s'il préfère recourir à une maman de jour? Pourquoi mettre en concurrence la municipalisation des institutions de la petite enfance avec le système des bons de garde? Nous sommes d'accord de soutenir la municipalisation, et nous ne souhaitons pas remplacer un système par un autre! Nous voulons simplement donner la possibilité aux parents qui le souhaiteraient de placer leur enfant chez une maman de jour.

M. Lopez Quirland a dit quelque chose de merveilleux, et il a eu tout à fait raison de le faire: un document de l'OFAS signale que le système des bons de garde augmentera le nombre de places en crèche. Telle est la raison principale pour laquelle, selon moi, nous devons aller de l'avant. Toute mesure permettant d'augmenter le nombre de places de crèche est bonne à prendre. M. Lopez Quirland a dit que cela mettrait en danger les partenaires sociaux en augmentant les coûts de la garde d'enfants mais, si le magistrat Tornare et le Conseil administratif font de manière cohérente leur travail d'accompagnement des mesures que nous proposons, ce critère n'entrera pas en ligne de compte. En effet, il suffit simplement que la gestion de la politique publique soit appliquée de manière différenciée des endroits où cela a provoqué une hausse des coûts.

On nous dit aussi que, parce qu'une étude de faisabilité sur l'introduction d'un système de bons de garde est en cours à Lucerne, on ne doit rien faire en la matière à Genève! Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que la petite enfance est une compétence municipale. C'est même l'une des seules de la Ville. Or ce qui est bon pour une commune ne le sera pas forcément pour une autre. Si la Ville de Lucerne conclut que ce système est mauvais pour elle, ce qui est possible, personne ne nous dit que ce sera aussi le cas de la Ville de Genève.

C'est pour cette raison que nous demandons le renvoi de la motion M-794 en commission, car nous voulons juger sur pièces: qu'on nous montre combien coûterait le système que nous proposons et combien de places de crèche il permettrait de libérer!

Quand M. Tornare s'est représenté en 2003 aux élections pour le Conseil administratif, le slogan de sa campagne était «municipalisation des institutions de la petite enfance et une place pour tout le monde en 2007». En 2007, le slogan était le même, sauf que l'échéance était repoussée à 2011. Et maintenant, on nous annonce que cet objectif serait atteint en 2015... Je veux bien que la politique publique mette du temps à être appliquée, mais tout de même! Vous ne respectez pas vos propres délais...

Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, si vous trouvez que la solution que nous proposons dans la motion M-794 est mauvaise, proposez-en d'autres, afin que cette évolution s'accélère et que tout le monde ait droit à une place de crèche au plus vite! Telle est la question que nous devons nous poser ce soir: faut-il, oui ou non, avancer autant que possible pour qu'une place de crèche devienne rapidement un droit pour tout le monde? Je laisse chacun répondre en assumant ses responsabilités lors du vote.

M^{me} Odette Saez (DC). Pour ma part, je trouve la motion M-794 relativement intéressante. Je suis assez surprise d'entendre certains préopinants prétendre que,

Motion: bons de garde pour la petite enfance

puisque le système des bons de garde est à l'étude à Lucerne, il n'est pas réalisable à Genève. Chers collègues, j'aimerais vous donner une information à ce sujet: la Croix-Rouge délivre gratuitement aux familles des bons de garde appelés «bons de respiration».

Je concède qu'ils n'ont pas le titre de «bons de garde», mais ce système contribue à la liberté de choix du mode de garde des enfants par leurs parents. Il me semble donc – et mes collègues du Parti démocrate-chrétien sont parfaitement d'accord avec moi – que cette motion mérite d'être étudiée en commission sociale et de la jeunesse.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Brandt, je reviens à la campagne électorale de 1999. Si j'avais prétendu à l'époque que je pourrais *booster* en quatre ans la petite enfance au point d'assurer une place de crèche pour tout le monde, j'aurais été le Lucky Luke de la petite enfance, tirant plus vite que mon ombre! Ce n'est pas possible! J'ai toujours donné comme délai entre 2013 et 2015. Mais il est inutile de polémiquer à ce sujet.

Madame Magnin, ce n'est pas en changeant le mode de financement de la garde d'enfants qu'on *booste* la petite enfance. C'est en augmentant ce financement que nous pourrions améliorer l'offre, les banquiers ici présents vous le diront mieux que moi. Prouvez-moi que ce que vous proposez y changera quelque chose! Je commence à me demander s'il ne vaudrait pas la peine de renvoyer la motion M-794 en commission, afin qu'en bon pédagogue je vienne présenter une fois de plus la politique de la petite enfance à celles et à ceux qui n'y comprennent pas grand-chose!

Monsieur Brandt, le système des mamans de jour est une obligation en passe de devenir légale. Le Conseil d'Etat nous avait annoncé qu'il le serait au 1^{er} janvier 2009 mais, lors de la dernière séance où il a réuni les représentants des communes, il nous a dit que ce délai était repoussé au mois de septembre 2009. Cela peut encore changer.

Gouverner, c'est prévoir! J'ai demandé à mes collègues d'inscrire 1 million de francs au budget 2009 en vue de la systématisation de la garde par les mamans de jour. Ce montant sera donc utilisable sur les quatre douzièmes de l'année civile, de septembre à décembre 2009. Le reste servira à augmenter le nombre de places dans les institutions traditionnelles de la petite enfance.

Pour ma part, je crois que M^{me} Burger a raison de considérer le système des bons de garde comme dangereux. On voit bien avec les caisses maladie les dérives que cela peut provoquer: certains assurés reçoivent l'argent pour payer leur médecin et ne le font pas, car ils sont aux prises avec de graves problèmes finan-

ciers dans leur budget personnel. Ce risque existe également dans le cas des bons de garde. De plus, le système que la motion M-794 nous demande de mettre en place sera si complexe qu'il exigera beaucoup trop de temps, d'argent et de travail administratif.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je répète que le système de bons de garde – je préfère même parler de tickets de rationnement! – est bon pour les villes qui ne font malheureusement pas grand-chose en matière de petite enfance.

M. Christian Lopez Quirland (S). Chères et chers collègues, je constate que M. Brandt m'a mal compris. Vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Il est vrai que le système des bons de garde peut permettre d'augmenter le nombre de places disponibles pour les gens qui veulent faire garder leur enfant.

Mais, pour nous, la question primordiale est de savoir si nous voulons payer des parents pour qu'ils puissent choisir le mode de garde de leur enfant. Nous devons être également les garants de la qualité des services fournis en la matière, c'est extrêmement important à nos yeux! Or le système des bons de garde ne permettra malheureusement pas de l'assurer.

Ce que je demanderais plutôt à M. Brandt, c'est qu'il s'associe à nous pour demander l'institution d'un véritable congé parental au niveau fédéral. C'est bien de cela que nous avons besoin: l'augmentation des allocations familiales! Voilà les vraies politiques de la famille que nous devons adopter – et non pas le système des bons de garde. (*Quelques applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a de très nombreuses années – c'était juste après la guerre des Six Jours, en Israël, j'avais alors 15 ans – mon père m'a emmenée en voyage pour visiter les Lieux saints. A cette occasion, j'ai visité un kibboutz, et j'ai appris que tous les gens qui y vivaient plaçaient leurs enfants dans la même crèche. J'en ai encore un frisson d'horreur aujourd'hui. Ces personnes ne pouvaient pas s'occuper de leurs enfants, elles étaient obligées de les placer.

A l'heure actuelle, étant donné la situation économique, le père et la mère doivent travailler pour que les familles aient les moyens de subsister, les congés maternité ou paternité n'étant pas tout. Personnellement, j'estime qu'il faut absolument pouvoir faire garder ses enfants à domicile ou les confier à quelqu'un à l'extérieur. Il y a différentes manières de s'occuper des petits enfants, les crèches municipalisées ne sont pas la seule possibilité envisageable.

Motion: bons de garde pour la petite enfance

J'en viens maintenant aux propos tenus tout à l'heure par mon préopinant socialiste M. Lopez Quirland. J'apprécie le respect qu'il porte à cette question délicate et j'aimerais lui faire remarquer que le système de la concurrence est toujours le meilleur! Imaginons qu'il n'y ait pas assez de personnes disponibles pour garder des enfants: eh bien, ce seront les plus efficaces qui seront le mieux rémunérées et qui travailleront dans les crèches considérées comme les meilleures et les mieux gérées. Les effets de la concurrence ne vont pas que dans un sens, mon cher collègue! Ils peuvent aussi être positifs!

Enfin, je voudrais encore signaler que la Croix-Rouge dispense depuis plusieurs années une formation de baby-sitting pour les jeunes filles et les jeunes gens. Ces jeunes personnes y reçoivent un diplôme qui leur permet d'assumer la garde d'enfants au domicile des parents pendant un certain nombre d'heures, moyennant une rémunération dont le montant est officiellement reconnu et pratiqué. Je le répète, il n'y a pas qu'un seul mode de garde des enfants et, pour le moment, les crèches laissent encore un tiers des bébés sur le carreau!

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Le problème des mamans de jour, je le connais bien: j'ai été maman de jour pendant plus de vingt ans! Je sais donc que la formation des femmes qui assurent ce mode de garde n'est pas la même que celle des employées et des employés des crèches. La maman de jour garde ses enfants et un autre en plus, mais le suivi de ces personnes est un problème; actuellement, il ne se fait pas de manière suffisamment approfondie et la qualité de la garde en crèche reste meilleure. Mais le choix du mode de garde existe!

On peut se renseigner à ce sujet à plusieurs endroits! La crèche n'est pas la seule solution possible. Personne ne vous oblige à placer vos enfants en crèche, si vous préférez les faire garder par votre maman, votre frère, votre fille ou n'importe quelle autre personne de votre choix! Aux parents de prendre les responsabilités qui concernent leur enfant, ce sont eux qui en sont les garants!

Madame Magnin, vous qui êtes d'un parti qui compte passablement de chefs d'entreprise parmi ses membres, proposez des congés parentaux qui permettent aux parents de s'occuper de leurs enfants! Voilà ce qui est le plus important! Les parents aimeraient tous avoir le droit de s'occuper de leurs enfants! Seulement, le travail à temps partiel, pour les hommes comme pour les femmes, et le congé parental à partager ne sont pas encore des coutumes de notre société. Il faudra pourtant en arriver là. La garde idéale des enfants est toujours celle qui est assumée par les parents. (*Quelques applaudissements.*)

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés par 36 oui contre 31 non (1 abstention).

2900

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2008 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Le président. M^{me} Kraft-Babel attend toutes les personnes intéressées pour répéter les chants de l'Escalade avec la chorale du Conseil municipal pendant vingt minutes au début de la pause dînatoire.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2862
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2863
3. Questions orales	2864
4. Prestation de serment de M. Marc Dalphin, remplaçant M ^{me} Marguerite Contat Hickel, conseillère municipale démissionnaire.	2865
5. Motion du 23 avril 2008 de M ^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek et M. Pierre Rumo: «Budgets et comptes annuels de la commune: l'équilibre impossible» (M-791).	2868
6. Motion du 23 avril 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Robert Pataroni, Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, M ^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une équitable répartition de la manne fiscale entre communes liées à la future réalisation du projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV)» (M-793)	2878
7. Motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Adrien Genecand, Rémy Burri, Guy Dossan, M ^{mes} Christine Camporini, Anne-Marie Gisler et Patricia Richard: «Libre choix et complémentarité en matière de petite enfance: des bons de garde» (M-794)	2887
8. Propositions des conseillers municipaux	2900
9. Interpellations	2900
10. Questions écrites	2900

La mémorialiste:
Marguerite Conus